

## **Une autre Haïti est possible!**

---

Au cœur de l'arc antillais dans le bassin des Caraïbes, la République d'Haïti, située à quelques kilomètres des côtes méridionales de l'État nord-américain de la Floride et des côtes orientales de Cuba, partage l'île d'Haïti avec la République Dominicaine, sa voisine orientale. Ancienne colonie française, Haïti, la première république forgée par d'anciens esclaves arrachés du continent africain, célèbre cette année le bicentenaire de son indépendance acquise après d'âpres luttes contre l'armée expéditionnaire de Napoléon Bonaparte – qui voulait y rétablir l'esclavage après son abolition dans les colonies françaises par la Convention en février 1794. Haïti est régulièrement présentée comme le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental, et fait face à des problèmes aigus dont l'incapacité à répondre aux besoins alimentaires de ses 8 millions d'habitants. Les Haïtiens continuent, à juste titre, malgré les revers et les péripéties, à s'enorgueillir de leur histoire. Cependant ce passé épique ne saurait masquer la tragique réalité d'aujourd'hui.

Haïti est aujourd'hui un État qui a abandonné aux organismes internationaux, publics ou privés (ONG), son rôle de planificateur stratégique et de garant du bien-être collectif de ses citoyens. Haïti implose littéralement: misère, violence débridée, crise humaine, Haïti se meurt...

### **Haïti, qu'en est-il ?**

1804, à l'aube du 19e siècle les Haïtiens, considérablement diminués et brisés par l'esclavagisme et la guerre de l'indépendance, ont hérité d'un territoire agraire profondément perturbé, ravagé, encore plus délabré que ce qu'il a déjà été par le "pillage" de la colonisation. Et comme si tout ceci n'était pas suffisant, la jeune nation haïtienne devait connaître plus d'un demi-siècle d'embargo, d'ostracisme dans le concert des nations souveraines. Pour disposer de la reconnaissance des nations, elle était enfin contrainte de payer une "énorme indemnité" (60 millions de francs or) exigée par la France en compensation des pertes humaines et matérielles résultant de la révolution anti-esclavagiste des Haïtiens.

A part ce pesant héritage que nous venons de signaler, il faut en relever un autre encore plus dévastateur. Il est sorti de ce passé colonialiste une sorte d'antagonisme structurel qui va imprégner, empester toute l'histoire de la société haïtienne. Il s'agit d'une "opposition" existant entre les masses paysannes, fortement majoritaires et « l'élite » haïtienne. On dirait deux mondes compartimentés, coupés l'un de l'autre, une minorité de nantis et une écrasante majorité vivant dans la misère la plus abjecte.

L'État a, depuis la constitution d'Haïti en pays souverain, tout simplement joué le rôle de garant de cet ordre social inégalitaire caractérisé par des disparités sociales abyssales, le mépris des masses populaires et l'autoritarisme. Historiquement cette posture de l'État haïtien s'est traduite par l'absence de toute politique publique et surtout une absence de volonté réelle des pouvoirs publics à définir un plan global de développement et faire de ce pays une nation.

L'état actuel de délabrement structurel d'Haïti est en grande partie le fruit de cette carence de politique publique. Il se traduit aujourd'hui, de façon encore plus criante qu'hier, par une forte expansion de la misère matérielle dans toute la société haïtienne, un faible niveau d'alphabétisation, des services sanitaires piètres ou inexistantes, l'agonie de la paysannerie entraînant un exode rural massif, avec pour conséquence la macrocéphalie urbaine de la capitale Port-au-Prince ceinturée de bidonvilles, où s'entassent les exclus, les méprisés, les humiliés dans des conditions infra humaines. Sur cette situation misérable d'insécurité sociale vient se greffer depuis quelques années une situation de violence urbaine. Depuis déjà plusieurs mois, la violence politique semble confiner à l'arrière-plan le banditisme classique. L'insécurité a franchi un nouveau palier avec la privatisation de la violence due à la présence ici ou là de groupes armés qui agissent hors de tout contrôle du pouvoir politique constitué. Ces groupes – anciens militaires démobilisés en 1995, et "chimères", hommes de main de Jean Bertrand Aristide – constituent une menace grave pour la population, surtout pour ceux qui n'ont aucune accointance politique avec l'un ou l'autre camp. Ce sombre tableau n'est pas fortuit : il

est le résultat de la perpétuation de l'État traditionnel haïtien, anti-national et anti-populaire devenu enfin un État déliquéscent à qui échappe de plus en plus tous les attributs de la souveraineté.

Le tournant néo-libéral des années 1980 imposé par les bailleurs institutionnels internationaux (FMI, Banque mondiale, BID...) qui voulaient arriver à une "modernisation" de l'économie, n'a fait qu'aggraver la situation des masses. L'instabilité politique chronique des vingt dernières années est dans une certaine mesure le résultat de cette situation. Aujourd'hui, la "communauté internationale" se déclare disposée à aider Haïti à sortir du bourbier et propose un Cadre de Coopération Intérimaire axé sur : le renforcement de la gouvernance politique et la promotion du dialogue national - le renforcement de la gouvernance économique - la relance économique et l'accès aux services de base.

Si ces thèmes sont jugés pertinents, la logique qui sous-tend cette initiative se situe dans la vision macro-économique des années 80 axant les priorités sur le développement de zones franches, du tourisme et des exportations non traditionnelles. Dans tout le chapitre sur le secteur agricole, il n'existe que deux lignes sur les organisations paysannes pour dire qu'elles sont opportunistes. Aucun mécanisme n'a été mis en place pour favoriser l'apport des secteurs organisés de la société civile dans l'élaboration du cadre de coopération intérimaire. Cependant il demeure le cadre de référence qui va guider les actions pour les deux prochaines années et probablement au-delà de 2006. Quelle est la viabilité d'un tel plan si les acteurs nationaux sont tenus à l'écart ?

Une aide financière est promise, mais les bailleurs internationaux exigent préalablement le remboursement des arriérés de la dette externe qui a servi à garnir les comptes de politiciens corrompus. Cette dette n'est rien moins qu'un infamant boulet difficile à traîner pour le pays. Comment Haïti pourra-t-elle sortir de cette situation sans l'annulation de cette dette odieuse ?

Comment renforcer l'Etat haïtien, le rendre viable en dehors d'une politique de production nationale qui puisse se tenir à l'abri des exigences déprédatrices de la logique néo-libérale ?

La situation actuelle, telle que décrite dans ces précédentes lignes, est très préoccupante, voire inquiétante. Mais elle appelle davantage à un sursaut qu'au découragement. La fondation héroïque de cette nation ainsi que sa capacité à survivre périlleusement tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle dans un environnement géopolitique hostile, invitent, aujourd'hui, en cette année du bicentenaire devons-nous le rappeler, à la refondation. Avec une population majoritairement jeune, Haïti est un pays qui regarde vers l'avenir. Avenir qui ne sera pas inéluctablement radieux.. Non plus avenir implacablement affligeant. L'optimisme de la volonté doit être de mise.

Haïti ne cherche pas la compassion, mais elle compte sur la solidarité réelle des peuples amis qui savent l'écouter et qui comprennent qu'en fin de compte ce qu'exige Haïti c'est son droit à l'existence. Ce pays plus que jamais ne veut que sortir de sa longue histoire de dépendance et maîtriser son destin.

# **I- Les droits civils et politiques**

---

La pratique d'une justice saine et équitable dans la société haïtienne demeure l'une des revendications fondamentales qui a marqué les luttes des mouvements populaires et démocratiques durant ces dernières décennies. L'acharnement des acteurs démontre le sens profond et incontournable que revêt pour eux la réforme du système judiciaire dans le cadre de tout processus visant la reconstruction de l'Etat haïtien.

Aujourd'hui, la question des droits humains dans le contexte haïtien se pose en terme d'urgence. Il y va d'un dernier sursaut pour sauvegarder l'Etat haïtien des risques de désintégration qui le menacent par l'accroissement de la violence, la banalisation de l'impunité et enfin l'incapacité ou l'impuissance des institutions étatiques à faire régner l'ordre public.

## **1-1) L'insécurité**

Avant le 29 février, le gouvernement de Jean-Bertrand Aristide se servait de l'insécurité, l'alimentait pour atteindre ses fins politiques. Aujourd'hui, 8 mois après son départ, la situation d'insécurité se complique et se généralise à travers presque tout le pays. Des gangs armés de l'ancien régime (chimères), des militaires démobilisés et d'autres groupes armés non identifiés terrorisent la population, ils tuent, décapitent, violent, volent et pillent. Mêmes des policiers n'ont pas été épargnés. De mars à aujourd'hui plus de 26 policiers ont été tués par balle, décapités et/ou brûlés.

Les derniers rapports de la Coalition Nationale NCHR, révèle à partir des données collectées uniquement à l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH), que du 1er au 30 septembre 2004 cent quatorze (114) blessés par balles et cent trois (103) cas de personnes tuées par balles ont été enregistrés à l'HUEH. Du 1er au 26 octobre, l'HUEH a enregistré cent vingt sept blessés (127) par balles et soixante trois (63) morts. Les cas de blessés sont recensés en grande partie, dans les zones de Martissant, Grand Rue, Ave Poupelard, la Saline, Delmas 30 et 18 tandis que les morts proviennent principalement des zones suivantes : Bel-Air, Cité Soleil, Cité de Dieu, Martissant et Carrefour. Pour la seule journée du 26 octobre, l'HUEH a enregistré dix sept (17) cadavres répartis.

Une violence doublée d'une impunité qui terrasse particulièrement les secteurs les plus vulnérables de la société. Les habitants des quartiers populaires sont pris en otage, pratiquement abandonnés à leur sort, un grand nombre de fillettes et de femmes sont violées quotidiennement, des enfants de rue sont embrigadés ou assassinés par des gangs armés.

En réalité, cette situation de violence et d'insécurité intenable pour la population, ne fait que profiter de l'ambiance d'impunité qui s'est structurellement installée dans la société haïtienne.

## **1-2) Impunité et faiblesse du système judiciaire**

Cette impunité est l'un des symptômes les plus révélateurs des profondes anomalies dont souffre le système judiciaire haïtien. Fondamentalement affaibli par toutes sortes de corruptions, piégé et instrumentalisé par de vieilles pratiques politiques, ce système se retrouve enfin inapte à garantir les droits des justiciables et les décisions de justice. De 1986 (année de la chute des Duvalier) à nos jours, la clameur publique a dénoncé plus d'une centaine de crimes politiques, la justice haïtienne n'a pas pu élucider de façon convaincante même un cas. Les enquêtes se poursuivent à n'en plus finir...Quelques rares juges qui veulent travailler honnêtement n'ont, malheureusement, pas les garanties institutionnelles et politiques adéquates.

De ce fait le système judiciaire n'est guère crédible aux yeux de la population. Les juges symbolisent la magouille et la perfidie. D'autant plus que, pour des raisons d'ordre institutionnel et politique, la population n'a pas réellement accès à la justice. Les tribunaux ne sont pas à proximité, les services sont parfois coûteux, les procédures pour de simples affaires pénales sont complexes et lourdes, les documents sont rédigés en français qui est de fait la langue des tribunaux.

### **1-3) Défaillance des institutions auxiliaires de la justice**

Les lacunes du système judiciaire se traduisent aussi en terme de défaillances des institutions auxiliaires de la justice : la police et le système pénitentiaire. La jeune institution policière haïtienne, fondée en 1994, n'a pas eu le temps de se structurer et se renforcer, elle s'est retrouvée coincée dans des enjeux politiques qui l'ont définitivement atrophiée.

Les derniers événements de février 2004 ont laissé au pays une police complètement désorganisée, affaiblie, minée par la corruption, la drogue et totalement impliquée dans des cas de violation des droits humains.

Les structures pénitentiaires qui souffraient déjà des déficiences héritées de la dictature des Duvalier, se retrouvent aujourd'hui encore plus affectées. Selon le ministère de la justice, avec les événements de février 2004, la majorité des 21 centres pénitentiaires ont subi des dommages. Aujourd'hui seulement 12 d'entre eux sont relativement en mesure de fonctionner.

S'il devient aujourd'hui plus difficile de vivre, défendre et construire sa citoyenneté dans le cadre sociétal haïtien, il importe de comprendre cette difficulté d'abord par l'impossibilité pour certains citoyens de se rendre légalement visibles à l'Etat.

### **1-4) Etat civil et protection des citoyens**

Les difficultés de visibilité citoyenne liées à des questions d'Etat civil et des discriminations inscrites dans nos lois entravent la jouissance complète des droits civils et politiques de certains citoyens pour des motifs d'ordre économique, générationnel et de genre. Sur l'épineuse question de l'état civil, on estime aujourd'hui à environ 40 %, la proportion de la population qui se retrouve actuellement avec un état civil soit non répertorié, soit enregistré dans des conditions d'illégalité. Donc une grande partie de la population se retrouve dans une situation d'anonymat civique enlevant ainsi toute possibilité à ces personnes de bénéficier des prérogatives liées à leur droit à l'identité.

La question de l'inadaptation des lois face à la perspective de construction d'un Etat démocratique, se pose aussi avec autant d'urgence. Certaines de nos lois vont ouvertement contre les intérêts des secteurs les plus vulnérables de la société, tels que les paysans, les ouvriers, les chômeurs, les femmes et les enfants etc...

Malheureusement l'Etat haïtien, structurellement et historiquement autoritaire, peine à redresser la barre. D'autant plus qu'il périclité dangereusement et devient de plus en plus incapable d'assumer de véritables réformes du système judiciaire.

### **1-5) Position de la société civile haïtienne**

Heureusement, face à cette dérive inquiétante et angoissante de la société haïtienne, les acteurs de la société civile organisée ne languissent pas dans une posture fataliste et paralysante. A côté des différentes manifestations de désapprobation et de rejet des pratiques existantes, les protagonistes des mouvements sociaux et populaires ont su prendre certaines initiatives structurantes. Aujourd'hui plus d'une vingtaine d'organismes de défense des droits humains interviennent à travers le pays sur la problématique des droits civils et politiques. Ils font entre autres du monitoring, de la dénonciation, des propositions et aménagent enfin des espaces de concertation entre des institutions étatiques et la société civile.

La POHDH (Plate-forme des organisations haïtiennes des Droits Humains) qui regroupe des institutions telles que : Justice et Paix, ICKL (Institut Culturel Karl Lévêque), NCHR (National Coalition for Human Rights), PAJ (Pour une Alternative de Justice), CRESFED (Centre de Recherche Economique et Sociale et de Formation pour le Développement), la CONAP (Coordination de plaidoyer pour les droits de la femme), etc ... se renforcent et atteignent aujourd'hui une meilleure visibilité et reconnaissance dans la société. Leurs actions et leurs dénonciations ont acquis une valeur éducative pour une certaine partie de la population, qui désormais est mieux renseignée sur ses droits. Malheureusement, les interventions de ces organismes se limitent aux

régions les plus accessibles du pays et se bornent essentiellement aux sphères de la dénonciation. Or l'urgence pour des interventions éducatives systématiques à travers tout le territoire national devient aiguë. De même que l'obligation pour ces organisations de développer l'expertise nécessaire pour pouvoir produire des propositions novatrices et structurantes nécessaires à la lutte pour l'avancement des droits civils et politiques en Haïti.

## **II- Les droits économiques, sociaux et culturels**

---

En Haïti, s'il est constitutionnellement reconnu que tous les citoyens, considérés individuellement ou collectivement doivent jouir d'un ensemble de droits économiques, sociaux et culturels, cette reconnaissance n'est cependant pas garante d'une jouissance effective de ces droits.

En effet, un regard sur la société haïtienne met rapidement en évidence les conditions de vie accablantes marquant le quotidien de la majorité de la population. Elle se trouve exclue des principales composantes des droits humains économiques, sociaux et culturels appréhendés tels que :

- droit au travail, à une rémunération juste et suffisante
  - droit à la liberté syndicale
  - droit à l'éducation,
  - droit à la santé,
  - droit à un logement décent.
  - droit aux loisirs,
  - droit à un environnement sain
  - droit à la sécurité sociale

### **2-1) Droits au travail, à une rémunération juste et suffisante**

L'économie haïtienne présente 4 caractéristiques structurelles :

- Une production intérieure faible avec un revenu annuel per capita de 320 dollars américains, un taux de chômage de 70 % et un salaire minimum journalier équivalent à 1,50 dollar. En plus de ce salaire de misère, les conditions de travail laissent à désirer.
  - Une informalisation croissante des activités productives : 70 % des actifs exercent un emploi dans une entreprise non enregistrée.
  - Une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur : Haïti importe 50 % des produits alimentaires et près de 95 % des biens de consommation.
  - Une profonde inégalité dans la répartition des revenus 5 % des familles possèdent 50 % des revenus.

Cette situation de violation des droits économiques au niveau interne provoque l'exode de la force de travail paysanne vers les grandes villes haïtiennes, vers la République Dominicaine où nos compatriotes vivent dans des conditions assimilées à une forme d'esclavage moderne.

### **2-2) Droit à l'éducation**

Le système éducatif haïtien présente 2 problèmes fondamentaux : qualité et accès. Il est caractérisé par un matériel éducatif inadapté, des instituteurs sous-qualifiés et l'incapacité des gouvernements successifs à fournir les ressources nécessaires à l'amélioration du système. Actuellement l'enseignement privé représente 89 % de l'offre scolaire excluant ainsi les couches défavorisées dont le pouvoir d'achat est extrêmement faible.

Une étude montre que 58 % des chefs de foyer ruraux ne savent ni lire ni écrire. 34 % ont six années ou moins de scolarité. Seulement 6 % terminent le cycle secondaire et 0.4 % ont un diplôme universitaire. Environ 35.5% des adultes sont totalement analphabètes.

En l'an 2000, 2/3 des enfants scolarisables sont inscrits à l'école. Le droit à l'éducation et le principe de l'obligation scolaire ne sont pas effectifs pour au moins 37 % des enfants haïtiens. La plupart de ces enfants dont le droit à l'éducation n'est pas respecté se retrouvent dans les rues de Port-au-Prince et des grandes villes de province et viennent ainsi aggraver le phénomène de la délinquance juvénile et du banditisme.

Les femmes sont particulièrement victimes du manque d'éducation. 1/3 des femmes haïtiennes entre 15 et 49 ans n'ont pas reçu une éducation formelle. Leurs enfants ont 1,7 fois plus de chance de mourir avant l'âge de 5 ans que ceux des femmes ayant reçu une éducation secondaire.

### **2-3) Droit à la santé**

La santé, un autre défi majeur pour la société haïtienne. Un enfant sur trois souffre de malnutrition chronique alors qu'un enfant sur 8 n'atteindra pas l'âge de 5 ans. C'est le taux le plus élevé de mortalité des moins de 5 ans de l'hémisphère nord. 30 % seulement des enfants haïtiens sont complètement immunisés tandis que 20 % ne le sont pas du tout. La mortalité des mères est estimée à 1000 pour 100 000 naissances. De plus, le sida est une source croissante d'inquiétude, spécialement chez les femmes. En 1980, les femmes représentaient seulement 10 % de la population séropositive, mais, à présent, elles représentent la moitié de ce groupe.

Les ressources humaines médicales sont quantitativement insuffisantes et inégalement réparties sur le territoire. Il y a environ 2.5 médecins, 1 infirmière et 2.5 auxiliaires pour 10 000 habitants. Près de 90 % des médecins se trouvent dans la capitale.

Il n'existe pas de politique de prévention et l'état ne prend pas en charge la santé des femmes.

### **2-4) Environnement**

En moins de 4 mois durant l'année 2004, les catastrophes naturelles ont fait plus de 3000 morts et des centaines de milliers de sinistrés en Haïti. Cette situation est due en grande partie à l'absence d'une politique nationale de protection de notre environnement qui n'a jamais été l'objet de mesures de réhabilitation. En effet, il n'existe pas d'action concertée pour freiner la dégradation de l'environnement accélérée par :

- Le non-aménagement du territoire
- Des pratiques agricoles non durables
- Des besoins énergétiques pressants
- Un cadre politique et institutionnel inadéquat
- La faiblesse des organisations communautaires incapables de gérer les ressources naturelles

### **2-5) Droit à un logement décent**

Le phénomène migratoire mentionné plus haut a engendré une forme de bidonvilisation à outrance de la capitale et des principales villes. Il n'y a eu parallèlement aucune politique d'urbanisation capable de garantir des logements décents à ces centaines de familles nécessiteuses. Les bidonvilles légendaires tels que Raboteau, Cité Soleil et Bel-Air constituent à présent des foyers de violence que les autorités ont du mal à éliminer.

### **2-6) Droit à la sécurité sociale**

En Haïti il n'existe pas de système de sécurité sociale qui puisse protéger notamment les personnes âgées, les handicapés, etc.....

## **Comment en est-on arrivé là 200 ans après notre indépendance ?**

Ce sombre tableau de la réalité économique sociale et culturelle d'Haïti nous mène à la conclusion que nous vivons dans un Etat de non - droit et ceci à tout les points de vue, partant du principe de l'indivisibilité des droits humains. Toutes ces privations trouvent leur origine d'abord dans la dichotomie sociale séculaire qui caractérise la société depuis sa fondation il y a deux cents ans.

Vous, les Européens qui vivez dans des pays où l'Etat, tant bien que mal, en dépit du néolibéralisme, garantit certains services sociaux de base, vous vous demandez peut-être comment les Haïtiens ont pu tenir. Eh bien! Malgré tout, on tient. Face à cette absence criante de l'Etat, le peuple haïtien arrive à tenir grâce à son sens de créativité. Si vous vous rendez en Haïti aujourd'hui, vous verrez que presque tous les Haïtiens, particulièrement les femmes, ont quelque chose à vendre. Ils s'organisent dans des structures économiques ou financières très diverses mais aussi très originales (soldes, (incompréhensible en Europe ou contradictoire dans cette énumération) caisses populaires, mutuelles de solidarité....) C'est cette volonté de se mettre ensemble que le KNFP (Conseil National de Financement Populaire) est en train de structurer et de renforcer à travers le pays.

Au niveau de la paysannerie, c'est le même constat, les paysans travaillent la terre, parfois ils ne récoltent presque rien par rapport à ce qu'ils avaient semé, mais ils continuent. Nous vivons cela comme la volonté de produire. Dans certaines régions du pays, des organisations paysannes comme le MPP (Mouvement Paysan de Papaye), le Mouvement Tèt Kole font de leur mieux pour encadrer ces travailleurs agricoles qu'on devrait appeler des "agri-lutteurs".

Dans le domaine de l'éducation, nous avons dit plus haut que le secteur est à 89% privatisé, mais la plupart de ces écoles, sinon la majorité sont appuyées et/ou gérées par des ONG, des organisations communautaires. Pour l'éducation non formelle, les institutions d'éducation populaire sont très actives dans l'accompagnement des communautés par la formation, dans la production de messages éducatifs diffusés à travers les radios communautaires.

C'est la même situation pour la santé. Les ONG et les groupes de base jouent un rôle fondamental dans la lutte contre les IST-VIH/SIDA.

Les organisations de femmes se sont taillées une place importante dans la société haïtienne d'aujourd'hui. Grâce à leur ténacité, le machisme a quelque peu reculé dans un certain secteur social.

Au niveau culturel, nous pouvons parler d'une vraie résistance culturelle. En dépit de la multiplication des sectes religieuses occidentales, notamment nord-américaines, la culture populaire haïtienne est encore vivante. L'artisanat, la musique, la littérature représentent encore des atouts pour une partie de la population.

Mais tout ceci doit être considéré comme des palliatifs. Le changement que le peuple haïtien réclame exige beaucoup plus que cela.

### **III- La sécurité alimentaire**

Le péruvien Oswaldo de Rivero a retenu l'insécurité alimentaire comme l'un des indicateurs de non-viabilité d'un Etat, qui devient ainsi une sorte d'Etat indigent. Dans le contexte de la mondialisation néolibérale l'insuffisance alimentaire est l'un des fléaux qui ravagent de plus en plus les pays les moins avancés depuis bien des années.

Haïti aujourd'hui est l'un des pays les plus touchés. Tout processus réel de reconstruction nationale doit passer forcément par une politique qui vise la souveraineté alimentaire de la nation. Les ONGs nationales qui travaillent actuellement en Haïti, après une journée de réflexion sur ce thème et en se basant sur les différentes définitions émises, pensent qu'au-delà de la disponibilité des aliments, la souveraineté alimentaire, c'est la disponibilité de la nourriture en quantité et en qualité, accessible à toute la population du pays en tenant compte du respect des droits fondamentaux de la nation et des citoyens. Ce qui suppose une certaine capacité de l'Etat à faire des choix nationaux, cohérents et durables.

Il est indiscutable qu'une stratégie de sécurité alimentaire n'est qu'un élément d'une stratégie globale de développement et ne peut être élaborée en dehors de ses contraintes et en cohérence avec les options macro-économiques.

#### **3-1) La situation d'insécurité alimentaire en Haïti**

Aujourd'hui, les trois quarts des ménages en situation d'insécurité alimentaire habitent en milieu rural, où celle-ci touche aujourd'hui 56% des ménages, soit plus d'un ménage sur deux. L'incidence de la pauvreté (le revenu disponible est inférieur à 2 dollars PPA par personne et par jour) serait de 82% en milieu rural contre 41% dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Quant à l'extrême pauvreté (moins de 1 dollar PPA par personne et par jour), elle concernerait 59% des ménages ruraux contre 20% des ménages de l'aire métropolitaine : 77% des ménages en situation d'extrême pauvreté habitent le milieu rural. En milieu urbain, en dépit de l'ingéniosité des travailleurs indépendants, et des niches des secteurs de l'artisanat, l'emploi informel est faiblement rémunéré et masque un sous-emploi structurel. Il faut aussi signaler la féminisation de la pauvreté : 36% de femmes sont chefs de ménage et assurent la subsistance quotidienne de leur famille à partir des revenus générés dans le secteur informel. (Bilan de sécurité alimentaire en Haïti CNSA 2001-2002).

#### **3-2) L'agriculture dans l'économie nationale**

L'agriculture haïtienne est en général une agriculture de montagne qui repose sur environ 700 000 petites exploitations familiales mixtes dans lesquelles l'agriculture et l'élevage jouent un rôle économique important.

Les petits producteurs travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, disposant de très peu de moyens et bénéficient de peu d'appui technologique. L'histoire rurale d'Haïti montre cependant que les agriculteurs haïtiens ont su mettre au point des systèmes de production parfaitement adaptés aux conditions changeantes de leur environnement économique. Le drame, c'est qu'il leur a fallu faire face à des conditions de plus en plus défavorables : exiguïté des exploitations, précarité de la tenure foncière, le manque d'infrastructures (irrigation, routes), fluctuation du marché, dépendance vis-à-vis des usuriers, concurrence accrue avec l'étranger, pertes post-récolte considérable...etc.

Ces 700 000 familles assuraient ainsi leur subsistance, nourrissaient les villes en vendant leurs produits au marché et fournissaient des denrées pour l'exportation. Selon la FAO, ce secteur fournissait jusqu'en l'an 2000 un peu plus de 50% des calories nécessaires pour nourrir convenablement la population.

Jusqu'en 1985, Haïti produisait 135 000 TM de riz et on n'importait que 5% de la consommation totale de riz. La vallée de l'Artibonite à elle seule assurait 80% de la production rizicole du pays.

### **3-3) Déclin du secteur productif**

Jusqu'aux années 80, l'agriculture dominait la production nationale. Elle a connu depuis un déclin notable. Ainsi, en 1996, le secteur agricole ne contribuait qu'à 27 % du PIB contre 50 % au début des années 80. Selon les données publiées par la BRH (Banque de la République d'Haïti) en 2002, à partir de l'an 2000, la contribution de l'agriculture au PIB a connu une régression d'environ 2,5 %. Certains produits d'exportation, qui faisaient traditionnellement la force d'Haïti, tels le café, le sisal, et le cacao, sont aujourd'hui en nette régression. La superficie en café est passée de 1984 à nos jours de 800 000 hectares à 300 000.

La situation de l'élevage tend à s'aggraver avec les nombreuses difficultés auxquelles il fait face notamment la concurrence déloyale, les épidémies, les coûts élevés des intrants, les difficultés liées à l'approvisionnement en aliments pour les espèces améliorées, l'urbanisation et autres.

### **3-4) Les causes historiques et structurelles de ce déclin**

#### a) La dégradation de l'environnement

La dégradation de l'environnement haïtien est entamé en 1492 avec le pillage de la colonisation et son corollaire le « marronnage », stratégie adoptée par les esclaves pour échapper aux rigueurs des colons, ont entraîné l'existence d'habitations même dans les montagnes les plus hautes. Pour assurer leur survie, les habitants pratiquent progressivement l'abattage des arbres pour libérer assez d'espace pour cultiver des vivres. Cette pratique a été renforcée par l'exportation des bois d'œuvre dont s'enrichissaient les premiers chefs d'Etat. (DUPONT, 1998) Aujourd'hui encore, elle se poursuit pour faire du charbon de bois qui est la principale source d'énergie des ménages et pour faire fonctionner les boulangeries et les blanchisseries etc. Il faut mentionner aussi les mauvaises pratiques culturelles sur les pentes.

#### b) L'exiguïté des exploitations agricoles

La petite propriété paysanne est historiquement et légalement instaurée après l'indépendance avec la politique de redistribution des terres aux nouveaux libres. Du fait de l'obligation légale du partage égalitaire à chaque génération, le morcellement du foncier a progressé jusqu'à l'émiettement des exploitations agricoles.

#### c) L'insécurité foncière

La naissance de l'Etat haïtien est fondamentalement marquée par la question de la terre, où les masses paysannes ont été exclues, abandonnées sans terres suffisantes pour pouvoir travailler et assurer leur survie. Aucune réforme agraire, maintes fois promise par les dirigeants, n'a jamais été réalisée en vue de réparer cette injustice.

Avec la forte pression démographique, la concurrence pour accéder au foncier a fait naître des modes de tenure très précaires (métayage, fermage). La précarité dans laquelle se trouve un grand nombre d'exploitants, n'incite pas ces derniers à réaliser des investissements destinés au maintien et à l'amélioration de la fertilité des terres (aménagements anti-érosifs, fertilisation organique et minérale).

#### d) L'absence de crédit agricole favorise l'installation des usuriers qui pratiquent des taux d'intérêt exorbitants, ce qui décourage la majorité des producteurs.

#### e) L'instabilité politique traînant avec elle une insécurité qui décourage les investisseurs.

### **3-5) Les causes liées à l'application de la politique néo-libérale**

La libéralisation des importations, en particuliers des produits agricoles, et la réduction des droits de douanes ont entraîné une concurrence déloyale à laquelle ne peuvent résister certaines productions agricoles et agro-

industrielles du pays. A titre d'exemple, le droit de douane sur le riz n'était qu'à 3 % (il vient d'être élevé à 15%) le plus faible de la région.

L'augmentation des taux d'intérêt réels décourage les investissements à moyen et à long terme au profit du commerce qui est une forme de rotation plus rapide du capital.

Le désengagement de l'Etat entraîne une défaillance de politique d'appui à la valorisation du système productif (problème d'intrants, de financement, d'encadrement technique, de recherche, d'environnement) manque d'infrastructures (route, irrigation, électricité etc..) ce qui limite la production locale et entraîne la sous valorisation d'une bonne partie.

L'ajustement structurel conduit le pouvoir à méconnaître la nécessité de la lutte contre la pauvreté et contre la faim. L'action de l'Etat s'oriente vers les principes élaborés par le FMI qui ne correspondent pas aux priorités nationales.

### **3-6) Les conséquences du plan néolibéral sur le secteur agricole haïtien**

Les conséquences sont énormes et catastrophiques :

- L'Etat complètement affaibli est incapable d'élaborer et de faire appliquer un plan global de redressement.
- Le déclin du secteur agricole et parallèlement une augmentation rapide de la population ont renforcé l'impact du déficit alimentaire. Il est estimé à environ 300 000 équivalents tonnes de céréales ( FAO 1994).
- Un accroissement de la dépendance du pays à l'égard tant des importations alimentaires commerciales que de l'aide alimentaire. Nous pouvons prendre en exemple la production de riz dans la vallée de l'Artibonite qui a enregistré une diminution de 40 % en 10 ans

Tableau.- 2- Evolution de l'importation % à la production de riz

<b>Année</b>	<b>Production</b>	<b>Importation</b>
1985	135 000	7 000
1995	82 000	197 000
2003	76 000	340 000

PAPDA, Haïti, 2004

### **3-7) Les potentialités et atouts**

Du point de vue des ressources, Haïti est un pays intermédiaire avec beaucoup de facteurs favorables à la conservation et à la restauration de l'environnement agricole et à la croissance des plantes.

Il existe encore des possibilités de réduire les importations et d'augmenter la production nationale, de valoriser les ressources pour que l'offre alimentaire occupe une place plus importante dans l'assiette nationale. Malgré les conditions désastreuses dans lesquelles évolue le secteur productif haïtien, ce n'est qu'en 2003 que les importations totales dépassent la production nationale de 4 %.(PAPDA, 2004)

a-) Ressources physiques.

Haïti, à cause de sa topographie très mouvementée, dispose d'une variété de microclimats telle que toutes les plantes tropicales et un grand nombre de plantes des régions tempérées cultivées et sauvages sont rencontrées.

b-) Ressources biologiques

La majorité des producteurs qui produisent pour l'exportation ont des pratiques culturelles naturelles, ce qui facilite la promotion d'une agriculture biologique.

#### c) Les possibilités de production et de commercialisation

Une possibilité d'augmentation de la production laitière et de la valeur ajoutée de certains produits : Selon Gilles Damais (2002), la production potentielle de lait frais serait de 145 000 tonnes métriques. Mais seulement un tiers de cette production, soit 45 000 tonnes métriques, serait valorisé.

- *la production de yaourts et de lait stérilisé* dans le cadre de micro laiteries, ce qui permet aux éleveurs de disposer d'un débouché stable et bien rémunéré pour sa production de lait jusqu'alors très marginale, créant ainsi les conditions pour rendre possible une intensification de l'élevage
- *la production de café de qualité pour le marché des cafés gourmets et pour le commerce équitable* : RECOCARNO, FACN, CAB, et KOPKAB, pour ne citer que les principales organisations de producteurs impliquées dans ces filières, exportent depuis quelques années entre 15 et 30 containers de cafés lavés, vendus au moins deux fois plus chers que le prix du café tout venant sur le marché mondial
- *la production d'ignames pour l'exportation*, alors que cette culture était destinée exclusivement au marché intérieur jusqu'à ces dernières années
- *la commercialisation de mangues destinées à l'exportation* dans des conditions plus favorables aux paysans, à partir d'un regroupement de l'offre et d'une amélioration de la qualité des fruits offerts.

Les possibilités d'augmenter les surfaces irriguées sont là. Citons en exemple les 7000 hectares irrigables de la plaine Maribahoux qui ne sont pas irrigués.

La Vallée de l'Artibonite a une capacité de production maximale allant jusqu'à 200 000 TM/an. Actuellement, la production est à 30 % de sa capacité maximale. Alors qu'on en importe environ 300 000.

#### d) Le tourisme

Dans le bassin des Caraïbes, le tourisme est une industrie en pleine expansion qui canalise chaque année plusieurs centaines de milliers de visiteurs. La croissance de cette industrie a légèrement dépassé la croissance mondiale, progressant à un rythme de 6.6% l'an. (Données tirées du CCI)

De l'opinion de spécialistes, Haïti a tous les atouts pour se mettre au moins au même niveau que les autres pays qui ont réussi dans ce secteur. Il s'agit de la même région, du même climat et des mêmes paysages. (Données tirées du CCI).

#### e) L'artisanat

L'artisanat est l'une des activités qui doit être encouragées pour pouvoir augmenter les revenus de l'agriculteur. Pour certaines régions du pays, un agriculteur sur deux mène une activité artisanale dans les heures creuses ou dans les périodes creuses du calendrier agricole.

### 3-8) Actions des acteurs locaux et limitations

Sécurisation des revenus au niveau familial :

De nombreuses institutions interviennent en vue d'aider certaines organisations, notamment celles de la paysannerie, à assurer la survie des membres de leur communauté. Ces interventions visent à :

- permettre aux petits producteurs de se procurer et de sécuriser un revenu de subsistance.
- encourager la prise en charge des activités par la communauté
- renforcer leur capacité à prendre des décisions et à résoudre leurs propres problèmes.

Ces actions ne sont que des modèles qui doivent être utilisés à l'échelle nationale et à travers différents secteurs. Ce qui dépasse le champs d'action des organisations qui sont limitées par la durée, le domaine et l'aire d'intervention.

Les actions des organisations seraient beaucoup plus efficaces :

- Si elles étaient intégrées au sein d'une politique agricole et alimentaire au profit de toute la population.
- Si l'Etat était assez fort pour faire appliquer cette politique et pour prendre des mesures visant à protéger les couches exposées à l'insécurité alimentaire.

## **Une autre Haïti est possible**

---

Une autre Haïti est possible, c'est l'ultime conviction qui anime tous les acteurs des mouvements populaires et démocratiques en Haïti, qui ne veulent pas abandonner, qui refusent d'accepter la mise sous tutelle comme la solution face à la déchéance du pays. 2004, Haïti a rendez-vous avec l'histoire. Haïti a encore les moyens d'avoir prise sur son histoire. Dans tous les secteurs, on s'accorde sur l'urgente nécessité d'une refondation ou d'une reconstruction du pays. Reconstruire Haïti signifie pour nous :

- Edifier une société juste où chaque Haïtien se sente un citoyen à part entière
- Construire un Etat qui puisse garantir à tous la jouissance des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels. Un Etat capable d'appliquer une politique économique qui tienne compte de la souveraineté du pays sans pour autant tomber dans l'autarcie (protection de la production nationale, exiger un moratoire sur le paiement de la dette externe...)

Il s'agit concrètement, dans le cadre d'un partenariat avec des acteurs de la communauté internationale, notamment vous autres amis européens, d'adopter une nouvelle approche en matière de coopération qui vise la mise en place d'interventions structurantes avec une claire articulation entre l'urgence et le long terme, qui mette en place des mécanismes de suivi, d'implémentation et de coordination permettant d'augmenter l'efficacité de l'aide fournie, qui facilite des mécanismes d'appropriation par les acteurs nationaux du développement au lieu de multiplier la dispersion des interventions avec de forts risques de duplication et d'inefficacité.

Aujourd'hui, nos organisations demandent l'appui des partenaires internationaux, notamment européens sur les priorités suivantes :

### **I- Les droits civils et politiques**

- 1.- Appuyer la société haïtienne dans sa revendication fondamentale qui est le droit à la vie et en conséquence soutenir les initiatives du gouvernement haïtien visant le désarmement des bandes armées et le renforcement de l'institution policière (augmentation de l'effectif, formation...). Ceci est un pré-requis à tout processus constructif d'un Etat de droit.
- 2.- Appuyer la mise en place d'une politique de réinsertion sociale des personnes désarmées, en particulier les enfants et les jeunes.
- 3.- Renforcer le rôle et les capacités organisationnelles et mobilisatrices des acteurs de la société civile qui interviennent dans le champ des droits humains, en particulier les plates-formes et regroupements existants. Leur permettre d'assurer le suivi des violations et d'entreprendre une campagne nationale de formation des droits humains, avec une attention particulière sur la violence faite aux femmes.

Nous demandons à l'Union Européenne et aux gouvernements nationaux d'insister auprès du gouvernement haïtien et de l'appuyer pour :

- 4.- Renforcer l'Office pour la Protection des Citoyennes et des Citoyens comme institution constitutionnelle et indépendante dans son rôle de garant des droits des citoyens face aux dérives étatiques.
- 5.- Garantir l'autonomie du système judiciaire par sa réhabilitation à travers un processus visant :
  - à crédibiliser les juges, les notaires, les huissiers et les officiers d'Etat civil,
  - à rendre la justice accessible à tous les citoyens et à toutes les citoyennes, de même que l'accès à l'identité civique pour les individus (octroi d'acte de naissance).

## **II- Droits économiques sociaux et culturels**

1.- La dette externe a augmenté de plus de 70% au cours des dernières décennies. Le service de la dette représente une portion élevée du budget national et un pays dans une situation aussi catastrophique réalise des transferts nets de capitaux vers la Banque Mondiale notamment. Nous considérons que c'est un vrai scandale d'envisager comme on le fait dans les documents du CCI le versement des arriérés en puisant dans des ressources largement insuffisantes et en imposant à notre pays de continuer à honorer une dette odieuse et illégitime détournée en grande partie par la corruption. Nous exigeons l'annulation de la dette externe, notamment la dette bilatérale vis-à-vis de la France, l'Espagne et l'Italie.

Nous exigeons au moins un moratoire de 7 ans de la dette externe à effet immédiat et un audit citoyen qui conduira sans doute à la conclusion de l'illégitimité d'une grande partie de notre dette externe. Les montants libérés (des sommes importantes) par ce moratoire pourront être investis en priorité dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures rurales comme le réclamait la campagne Jubilé 2000 Haïti.

Nous demandons à l'Union Européenne et aux gouvernements nationaux :

- 2.- De modifier radicalement la politique actuelle de soutien à l'emploi dans les zones frontalières centrée sur le développement des zones franches (afin de réduire le flux migratoire) au vu des conséquences négatives des premières expériences sur le droit syndical et sur la production agricole.
- 3.- D'appuyer le processus de renforcement de l'Etat haïtien pour qu'il garantisse les droits économiques, sociaux et culturels notamment :
  - Le droit à l'éducation formelle et continue de qualité, l'amélioration et la mise en œuvre d'une politique publique en matière d'éducation afin de garantir une égalité des chances pour toutes les Haïtiennes et tous les Haïtiens.
  - Le soutien aux initiatives dans le domaine de l'éducation (selon la constitution haïtienne l'Etat garantit l'éducation primaire gratuite à tous et à toutes) et de l'enseignement technique et professionnel.
  - Le droit à une rémunération suffisante par la création d'emplois, la génération de revenus dans l'économie réelle du pays, en particulier l'agriculture et l'artisanat.
  - Le droit à la santé par le développement prioritaire des programmes publics en mettant l'accent sur la santé préventive, la prise en charge de la santé des femmes et en garantissant les services de base comme l'eau potable et l'assainissement.
  - Le droit à un environnement sain pour freiner la catastrophe écologique en protégeant les réserves naturelles, en promouvant l'agriculture, en aménageant des parcs/bosquets autour de chaque point d'eau. Il y a déjà des provisions légales concernant ce dernier point. On peut promouvoir l'arboriculture en appuyant les organisations paysannes et la production nationale.
  - Le droit au logement et à un habitat décent dans le cadre d'une politique d'urbanisation décentralisée.
  - Le droit au respect de la culture haïtienne. La culture haïtienne (peinture, artisanat, musique, littérature etc) demeure l'un des atouts majeurs du pays. Il serait utile d'appuyer les initiatives visant à promouvoir et moderniser la production artistique et artisanale haïtienne.

## **III- De la sécurité alimentaire vers la souveraineté alimentaire**

Nous demandons à l'Union Européenne et aux gouvernements nationaux :

- 1.- D'appuyer les acteurs haïtiens dans leur démarche visant à replacer l'agriculture, l'élevage et la pêche au centre d'un processus de développement local et national qui se matérialiserait par le développement de systèmes agricoles durables, respectueux de l'environnement, générateurs de revenus et d'emploi. Ce qui exige une politique claire visant la souveraineté alimentaire par :

- a) Un renforcement des institutions étatiques pour la mise en place de politiques et de programmes d'appui à la valorisation de l'agriculture paysanne.
  - b) Renforcement de la formation technique en agriculture pour les jeunes.
  - c) Renforcement des filières porteuses et appui aux différentes filières agricoles (appui à la production nationale - à la transformation- à la commercialisation locale nationale et internationale - appui organisationnel)
- 2.- D'appuyer la valorisation du système productif par la mise en place des infrastructures et services (routes, irrigation, électricité, intrants, stockage, crédits...)
- 3.- De favoriser une politique qui permette un développement de l'agriculture haïtienne en soutenant notamment une harmonisation régionale des droits de douanes (au sein de la CARICOM et du MERCOSUR) afin de diminuer la concurrence déloyale.
- 4.- De cesser et de condamner les pratiques de subvention aux exportation vers les pays du Sud.

Au niveau de la relation entre les partenaires internationaux et haïtiens, il serait utile d'établir, un dialogue plus direct qui puisse être libéré des biais habituels des relations entre bailleurs, institutions de financement et bénéficiaires, souvent parasités par la crainte de perdre un financement si l'on ne tient pas le discours qu'on imagine être le discours politiquement correct.

Enfin les Européens et les Européennes pourraient relayer les prises de position des réseaux haïtiens notamment par rapport à la promotion et la défense des droits humains, œuvrer à la concrétisation des promesses d'appui faites à Haïti (Ex : Conférence de Dakar sur l'éducation universelle) et nous aider aussi à dénoncer et à rester vigilants face à la mise en place du CCI.

En règle générale les organisations haïtiennes demandent à l'Union Européennes, aux Etats membres et aux gouvernements nationaux de favoriser leur implication dans le suivi de toutes ces recommandations. L'appui que nous recherchons est lié prioritairement à la reconstruction d'un Etat de droit où le gouvernement, le parlement et les collectivités territoriales avec la participation des secteurs organisés de la société civile, élaboreraient et mettraient en œuvre un cadre global et opérationnel de développement.

En 2004, Haïti a rendez-vous avec l'histoire. Haïti a encore les moyens d'avoir prise sur son histoire.

# LES BLOCAGES DU DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE EN HAÛTI : UNE VISION D'ENSEMBLE

